



OPÉRATION DE DÉTECTIONS GARDIEN DE BUT U12-U13 (Joueurs nés en 2009-2010)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

Mercredi 29 juin 2022 de 15h15 à 17h00
au Stade Municipal, 04200 PEIPIN

Les joueurs doivent se munir de l'autorisation parentale dûment remplie, d'un masque, d'une gourde et de leur équipement de footballeur.

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

📞 Pierre-Yves BERNIER (CTD DAP ALPES) 06.84.33.13.47 – pybernier@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Protocole sanitaire en vigueur

- 🕒 Désinfection des mains à l'arrivée et au départ des joueuses et des encadrants
- 🕒 Port du masque obligatoire pour les encadrants du début à la fin.
- 🕒 Port du masque obligatoire pour les joueurs dans le stade en dehors de l'activité
- 🕒 Distanciation physique entre les joueurs entre-elles et les encadrants lors des briefings.
- 🕒 Désinfection du matériel à la fin
- 🕒 Chasuble individuelle et numérotée
- 🕒 Gourde ou bouteille individuelle

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

Liste des joueurs convoqués :

<i>NOM, Prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Catégorie</i>
AMIEL Quentin	SISTERON FC	01/04/2009	U13
PERINO Kassim	GJMD	18/04/2009	U13
ALBERGANTI Clément	ASA	12/05/2009	U13
BERTRAND Tom	GAP FOOT O5	19/05/2010	U12
CELIKU Bléron	GAP FOOT O5	25/01/2010	U12
BERTRAND Quentin	L'AVANCE FC	07/09/2009	U13
VERNIERE Sohél	AS DAUPHIN	20/05/2009	U13
BURLE Anton	ASA	04/07/2010	U12
BLANC Noé	AFCV	28/03/2010	U12
BREMOND Yanis	SISTERON FC	15/10/2010	U12

Encadrement : Pierre-Yves Bernier (CTDDAP) / Pierre Servat / Nicolas Coustures / Jean-Pierre Gonzalez / Pascal Ferraud / Camille Martin